

# République Française - Département du Cantal

## Arrondissement de Saint-Flour

### VILLE D'ALLANCHE



### ALLANCHE - Commune Séance du mardi 30 septembre 2025

**Membres en exercice**  
: 12

Date de la convocation: 23 septembre 2025

**Présents :** 9

*trente septembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

**Votants:** 11

**Présents :** Philippe ROSSEEL, Claudine HOUSSELLE, ERIC VIALA, Roland VEDRINES, JENNIFER DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS, THIERRY MARSILHAC, CLAUDE PESCHAUD, JULIEN THERON

**Pour :** 11

**Représentés:** ALAIN GRIFFE représenté par LUDOVIC LEVAIS, JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

**Contre :** 0

**Excusés:** AUDREY BLANQUET

**Abstention :** 0

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Présents non votants :

JENNIFER DEVÈZE

### Objet: Délibération autorisant la vente du lot n°1 du lotissement Impasse du Chey - DE\_081\_2025

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée qu'un projet de création de 6 lots est en cours sur le territoire communal sis Impasse du Chey.

Il précise avoir reçu une demande d'acquisition de deux administrés au mois d'août 2024. Une attestation notariée actant la promesse de vente de la commune a été rédigée courant octobre 2024.

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée, aux vues de l'avancée des travaux de viabilisation des 6 lots, d'acter la vente du lot n°1 de la parcelle cadastrée section YA n°174, lot d'une superficie de 928m<sup>2</sup>.

Il explique qu'une proposition a été faite au prix de 7 € HT du m<sup>2</sup> avec TVA sur marge, viabilisation et bornage inclus, montant définit conformément à la vente précédente ayant fait l'objet d'une délibération n°DE\_2020\_117 en date du 19 novembre 2020.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assem

Date de transmission de l'acte: 02/10/2025

Date de réception de l'AR: 02/10/2025

015-211500012-DE\_081\_2025-DE

A G E D I

bénéfice de Monsieur FROSIO et de Madame VAISSIERE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire de procéder à la vente du lot n°1 situé sur la parcelle cadastrée section YA n°174 d'une contenance de 928m<sup>2</sup>, au bénéfice de Monsieur FROSIO et de Madame VAISSIERE ;
- **FIXE** le prix de vente à 7 € HT du m<sup>2</sup> avec TVA sur marge, frais de viabilisation et de bornage inclus, correspondant à un montant total de **6 496,00 € HT** ;
- **RAPPELLE** que les frais de notaires seront à la charge des acquéreurs ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte permettant la réalisation de cette vente.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,  
Le Maire,  
**Philippe ROSSEEL**



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture  
et de sa publication

**Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture**  
le : 02 OCT. 2025  
publié le : 02 OCT. 2025

Date de transmission de l'acte: 02/10/2025  
Date de réception de l'AR: 02/10/2025

015-211500012-DE\_081\_2025-DE  
A G E D I